

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 19^{ème} jour de janvier 2021, à dix-neuf heures trente et par visioconférence.

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Gérald Maltais, François Fournier, Serge Bilodeau, Marie-Ève Gagnon, Jérôme Bouchard, Jacques Bouchard, tous conseillers(ère) formant quorum.

Était absent : M. Olivier Dufour, siège no 6

Mme Francine Dufour, secrétaire trésorière est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

AVIS DE MOTION

4.2 – amendement au règlement de permis et certificats no 585

Avis de motion est par la présente donné par François Fournier, de la présentation du Règlement no 658 modifiant le Règlement sur les permis et certificats #585 dont l'objet est d'ajouter l'article 5.5.18 concernant le certificat de résidence de tourisme et modifier l'article 7.2 dudit règlement afin de créer une tarification relative pour le certificat de résidence de tourisme.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés.

COPIE CONFORME


M. Gérald Maltais, Maire